

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2019

FONDS DE SOUTIEN À LA CRÉATION ARTISTIQUE - (N° 1564)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC9

présenté par
M. Larive, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« affiliées depuis au moins trois ans aux assurances sociales mentionnées au premier alinéa, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.